

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
ARRONDISSEMENT DE VERVINS  
COMMUNE DE LA FLAMENGRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 NOVEMBRE 2021 A 18 H 30

Etaient présents : Jean-Noël BERTRAND, Delphine SAVAREUX, Monique LEQUY, Alain THIEFAINE, Odile CAPLAIN, Sandrine HEUCLIN, Agnès ROUSSEAU, Jean-Patrice LEJEUNE, Jean-Charles COUPEZ Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSIUS, Marie DETERME

Absentes excusées : Isabelle LEJEUNE, Vanessa DELCOUR

Assiste à la séance : Lydie CLEMENT, secrétaire de mairie

Isabelle Lejeune a donné pouvoir à Pierre Allonsius

Une secrétaire de séance est désignée : Marie DETERME

Délibération concernant l'adoption des P.V. des réunions du conseil municipal des 20 septembre et 30 septembre 2021

Il n'y a aucune observation. Les 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Délibération concernant l'adhésion au service de médecine du travail du centre de gestion

La mission de « médecine préventive » est assurée par le centre de gestion de Chauny. Il convient donc de faire une convention afin d'adhérer à ce service. Cette convention existe depuis plusieurs années, mais il est nécessaire d'en faire une nouvelle tous les ans.

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération concernant l'adoption du document unique d'évaluation des risques professionnels

Ce document est obligatoire. Il a été fait par Marie Determe. Afin de le réaliser elle s'est appuyée sur des documents émanant du centre de gestion et a essayé de prendre en compte les différents services de notre commune avec les risques encourus par le personnel en place et en proposant au mieux des mesures correctives. Ce document sera rectifié quand les corrections auront été réalisées. Il a été soumis aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du centre de gestion de Chauny qui ont émis un avis favorable à l'unanimité des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Il est demandé de suivre les mesures proposées pour améliorer les conditions de travail.

Marie Determe : va préciser pour le personnel technique « personnel saisonnier » en +. En ce qui concerne le niveau des risques, il a été indiqué pour le personnel technique qui semble le plus exposé. Pour le personnel administratif, les risques sont moindres et plus difficile à évaluer

Le document unique est adopté à l'unanimité.

### Délibération sur l'autorisation de signature de la convention d'appel à projet numérique

Il s'agit d'une simple formalité afin de pouvoir percevoir la subvention concernant l'appel à projets pour l'achat d'un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le conseil municipal doit de ce fait autoriser le maire Jean Fourdrignier à signer cette convention avec la Région.

La commune a acheté l'équipement numérique (15 tablettes avec armoire) et l'installation a été faite pour la rentrée de septembre 2021. A ce jour, tout le personnel enseignant semble très content de ce nouveau matériel. 13 tablettes sont en service pour les classes primaires. Madame Barbier a instauré un planning et tout se passe très bien. Deux tablettes sont en fonction dans les classes maternelles.

Il n'y a pas de remarque et l'autorisation de signature est adoptée à l'unanimité

### Délibération concernant les dépenses du compte « fêtes et cérémonies »

Il est désormais demandé aux communes de justifier leurs dépenses faites pour les fêtes et cérémonies afin de limiter certains abus.

Il est donc proposé aux membres du conseil, de prendre une délibération qui va lister l'ensemble des dépenses à affecter à ce compte :

- Prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations
- Repas et colis des aînés
- Repas républicain
- Fête communale
- Départs en retraite
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, présents offerts à l'occasion de certains événements
- Cadeaux de Noël pour les enfants des écoles, cadeaux de fin d'année pour le personnel
- Pose et dépose des illuminations de Noël
- Animation musicale
- Frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Délibération sur la décision modificative n° 2

Les décisions modificatives sont destinées à procéder à des ajustements comptables qui respectent l'équilibre budgétaire (voir annexe 1)

Il n'y a pas de question. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses et informations

#### *Aides financières pour les personnes nécessiteuses*

Comme l'an passé, il est proposé d'octroyer la somme de 100 € pour une personne seule et 150 € pour un couple. Pour l'instant 3 personnes seules et 1 couple ont été répertoriés. Si les membres du conseil ont connaissance de personnes dans le besoin, il serait utile de

les contacter et de leur demander leur avis d'imposition. La délibération sera mise au vote lors d'un prochain conseil.

#### *Livret d'accueil*

Il a été réalisé par la commission de la communication (Agnès Rousseaux, Vanessa Delcour, Jean Fourdrignier, Jean- Charles Coupez, Stéphane Cuisset). L'ensemble des membres du conseil le trouve très bien. Après discussion, il est demandé de vouloir bien rajouter le nom de l'Assistance sociale, les permanences de la Conseillère Départementale et du Médiateur.

Tout le monde est O.K.

#### *Vœux du maire 2022*

Ils sont prévus le 14 janvier 2022. La date sera confirmée et nous espérons qu'il n'y aura pas de confinement ou autre à cette période.

#### *Distribution des colis de fin d'année :*

Ils ont été livrés. Un colis est présenté aux membres du Conseil. Apparemment, tout le monde semble satisfait. Sera ajouté à chaque colis une ½ bouteille de champagne. Ils seront distribués le 17 décembre 2021. :

#### *Distribution des magazines :*

Le livret d'accueil sera distribué à tous les habitants avec le magazine de la commune le 8 janvier 2022. Les autres livrets seront donnés aux nouveaux habitants au fur et à mesure de leur arrivée dans la commune.

#### *Rallye automobile :*

Un rallye automobile aura lieu dans la commune les 5 et 6 mars 2022. Les épreuves qui auront lieu à la Flamengrie seront des épreuves de vitesse. Certaines rues de la commune seront interdites à la circulation. Tous les riverains seront contactés par les organisateurs de la compétition. D'autre part, le comité d'organisation a sollicité une subvention de la commune. Il est un peu tard pour 2021 sauf à voir en fin d'année à l'élaboration du compte administratif (préparation), sinon en 2022. Un tour de table est fait et tous les membres présents sont d'accord. Cette demande sera donc revue lors du prochain conseil.

#### *Voyages scolaires :*

Le maire a été sollicité le 19 novembre par 2 enseignants pour le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage à Paris.

Ce jour, une autre enseignante est venue présenter au maire son projet de séjour à Mérieux pour 20 enfants de la commune.

Nous n'avons pas les demandes des autres enseignantes.

Pierre Allonsius : fait remarquer que l'école coûte très chère à la commune et que tout ce que demande le corps enseignant est accepté.

Agnès Rousseaux : il s'agit de 2 très beaux projets scolaires.

Proposition du maire : Il faut préciser que la somme ne serait pas versée à l'école, mais au fur et à mesure des voyages et sur présentation des justificatifs

Agnès Rousseaux : reconnaît que la commune a toujours bien aidé l'école, mais il faudrait voir avec les enseignants si des activités lucratives peuvent être organisées afin de baisser les prix.

Jean Charles Coupez : ce qui permettrait de faire baisser la participation de la mairie et des parents. La subvention exceptionnelle de la commune pourrait être versée au prorata du montant récolté par les enseignants.

Stéphane Cuisset : l'APE est également très sollicité par l'école. Les bénévoles font actuellement une action « sapins de Noël » et « Jacinthes ».

Jean Fourdrignier : une enveloppe globale peut-être proposée à Madame Barbier, directrice, à charge pour elle de voir avec l'ensemble des enseignants, sachant que le montant ne sera pas augmenté, sera donné sur justificatif de dépenses et qu'elle sera pour tous les enfants de l'école domiciliés à la Flamengrie.

Tout le monde est d'accord. Le maire va présenter à Madame Barbier le projet et si tous les enseignants sont d'accord, la somme sera inscrite au BP 2022.

*Loi du 6 août 2019 :*

Marie Determe : (en information) : cette loi rappelle la durée exacte du temps de travail pour les agents territoriaux :

Ceux-ci doivent travailler, après déduction des repos hebdomadaires, des congés et jours fériés, 1600 heures. A ce nombre d'heures s'ajoute les heures de la journée de solidarité, soit 7 heures. Donc au total 1 607 heures. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la journée exceptionnelle dite « du maire » est donc supprimée. Le personnel sera prévenu individuellement.

*Spectacle de fin d'année*

Stéphane Cuisset : l'APE prévoit d'organiser un spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles le 13 décembre 2021. Il n'y aura que les Enfants et le corps enseignant.

Agnès Rousseaux : attention au brassage car nous sommes repassés en niveau 2 « covid ». Stéphane va voir avec les responsables de l'APE.

### *Marché de Noël*

L'école va faire son marché de Noël le 17 décembre dans la salle des fêtes. C'est l'APE qui tiendra le stand buvette et croque-monsieur. L'association cherche une personne pour faire le père Noël le 13 décembre.

### *Achat de matériel sono*

Présenté par Jean et Stéphane. A ce jour, le matériel existant a disparu... il serait donc utile d'acheter un nouveau matériel pour l'utilisation soit, dans la salle des fêtes, soit dans le stade, soit au monument aux morts selon les besoins Ce serait du matériel professionnel pour un montant de 1 200€ HT. Il pourrait être utilisé en intérieur comme en extérieur. D'autre part il serait nécessaire de racheter un écran pour la vidéo. L'écran coute environ 62 €. Toile lavable, transportable.

Tout le monde est d'accord

### *Chemin de randonnées : présenté par Pierre Allonsius*

Il remet à chaque conseiller un plan avec tous les chemins de la commune marqués en rouge.

Jean-Patrice Lejeune : il manque un chemin « le Mouligneau »

Effectivement ; la rectification va être faite.

### *Retour sur les terrains Fourdrignier :*

Pierre Allonsius : a reçu un courrier du responsable de l'indivision Fourdrignier. Celui-ci fait valoir la procédure de délaissement, à savoir : quand la commune a émis des réserves, la commune a un an pour se positionner et deux ans pour acheter. Si dans le délai d'un an et sans réponse de la commune, le propriétaire a le droit de vendre à qui bon lui semble.

Pierre Allonsius demande donc aux membres du Conseil de réfléchir à savoir si la commune achète ou pas. Si nous achetons, nous devons avoir un projet (nouveau lotissement, nouvelle salle des fêtes...). Il faudra également, avant de se prononcer, prendre en compte le coût du « 40 ». Le terrain au total fait 3 hectares 50. Le montant de la vente n'est pas connu, nous devons contacter le service des domaines. Donc à revoir courant 2022.

### *Travaux d'hiver*

Pierre Allonsius présente les travaux d'hiver qui seront effectués par le personnel technique :

- Marronniers taillés
- Sacristie nettoyée et repeinte
- Carreau de l'église à changer
- Décoration de fin d'année
- Broyage des chemins de randonnées, etc...

Jean-Patrice Lejeune : nous devons être vigilants en ce qui concerne l'arrachage des haies. 2 agriculteurs de la commune ont été condamnés à payer une amende et à replanter.

Pierre Allonsius : en information, la police de l'eau tourne sur le secteur de la Flamengrie.

Stéphane Cuisset : pourrait-on revoir les commissions car il serait utile de créer une commission « animation » ou de changer l'intitulé de la commission « communication » en y ajoutant animation. Il est grand temps de redynamiser le village. Il faudrait des bénévoles. Sujet à revoir prochainement.

Fin de la réunion à 21 h 30

La secrétaire,

M. DETERME

